

RENTRÉE 2024

L'INFN et l'Université se préparent

Avec ses seize sites d'enseignement et ses partenaires universitaires, l'INFN (Institut national des formations notariales) est à pied d'œuvre pour accueillir à la rentrée 2024 les étudiants qui couperont le ruban de la nouvelle voie unique.

C'est demain et tout s'accélère. Mais l'INFN ne découvre pas la réforme. Il s'y prépare activement depuis 2015 et spécialement depuis que son directeur général, Mustapha Mekki (photo), a été nommé à ce poste en 2018, avec notamment pour mission de la penser et la mener à bien. « *Un groupe de travail composé d'universitaires, de notaires, de la direction nationale et de directeurs de site INFN a été créé pour concevoir et proposer un projet de réforme, en concertation avec l'Association des directeurs de master de droit notarial* », précise-t-il. Différents projets de texte seront

produits et transmis aux tutelles avant d'aboutir – après discussion avec le CSN, la conférence des doyens et l'Association des directeurs de masters de droit notarial et DSN –, au décret de création du diplôme en octobre 2022, puis à ses modalités d'application avec l'arrêté de juillet 2023.

La réforme fait désormais consensus. Mais le temps restant pour la mettre en œuvre a rétréci.

« *Nous travaillons dans l'urgence* », confie Mustapha Mekki.

Au planning fin 2023, la déclinaison de la convention nationale en autant de conventions locales qu'il existe de sites d'enseignement. Les conventions sont élaborées établissement par établissement pour

compléter la convention nationale. La répartition des rôles entre l'université – qui délivre le diplôme – et l'INFN a été clairement établie par les textes. « *Elle offre un équilibre des prérogatives administratives et pédagogiques de chacun* », explique le directeur général.

Au cœur de l'écosystème du notaire

La première période du parcours – Le notaire, officier public et ministériel – développe les humanités notariales et fait intervenir les intervenants les plus qualifiés. « *Il s'agit de faire comprendre que le notaire est l'acteur d'un écosystème très large où il n'est pas seulement question de droit* », explique Mustapha Mekki, qui rappelle que « *le notaire est ancré dans la société, ce que l'on ne retrouvait pas jusqu'ici dans les formations, alors que les jeunes expriment le besoin de donner du sens au métier qu'ils souhaitent exercer* ». Au programme également: des ateliers numériques avec mise à disposition



©D.R.

“Le notaire est au cœur d’un écosystème très large où il n’est pas seulement question de droit”

et apprentissage des outils professionnels les plus en pointe.

La deuxième période du cursus – Le notaire expert juridique – est moins impactée par la réforme sur le plan pédagogique sinon « *via une approche plus professionnalisante dans l’ensemble des modules, pour ne pas refaire ce qui a déjà été traité en master mais le perfectionner et l’approfondir* ». Deux options permettront, soit d’étudier à l’étranger, soit de se spécialiser. Pour la césure hors frontières, « *nous avons mis en place de nombreux partenariats internationaux et travaillons aux modalités de ces déplacements* », précise Mustapha Mekki. En ce qui concerne la spécialisation, elle permettra de mieux préparer l’étudiant qui voudrait rejoindre un office dans un département déjà spécialisé.

Enfin, la troisième période – Le notaire entrepreneur – est entièrement nouvelle. Elle conduit à créer de nouveaux enseignements axés sur le management, la stratégie de l’entreprise, la fiscalité, la relation client... « *Cette période tout à fait originale qui intervient en fin de parcours n’existait pas, commente Mustapha Mekki. La profession y tenait beaucoup.* »

« La rentrée se passera bien »

Le travail est lancé avec les directeurs de site pour établir un calendrier et lister les besoins matériels et pédagogiques, trouver au cas par cas les meilleures conditions d’accueil. Dès ce début 2024, une réunion va se tenir avec les futurs directeurs de master droit notarial et futurs directeurs

de DESN « *pour mettre en place les outils pédagogiques, s’organiser sur le plan administratif, aligner les calendriers – ou combler d’éventuels manques d’enseignants* ».

Il faut aussi envisager la cohabitation des voies d’accès pendant une période transitoire de plusieurs années. Autre défi : faire en sorte que partout l’accès au DESN soit ouvert aussi bien à ceux qui, titulaires d’un master droit notarial, y accèdent directement, qu’à ceux qui, issus d’un autre master, seront désignés sur dossier et entretien par la commission nationale de sélection « *afin de préserver une certaine diversité et pour éviter que les plus prestigieuses universités ne fonctionnent en vase clos* », précise Mustapha Mekki. « *La rentrée 2024 se passera bien* », assure le directeur général dont les équipes, avec les directeurs de site, sont sous tension pour que tout soit prêt en avril, avant les inscriptions. ■

Philippe Haumont



L’INFN est un établissement d’utilité publique placé sous le contrôle de la garde des Sceaux.

À Caen, la réforme à l’heure des questions pratiques

Codirectrice du master de droit notarial et responsable du DSN notarial de l’université de Caen, coprésidente de l’Association des directeurs de master droit notarial et DSN, Laurence Mauger-Vielpeau (photo) se dit « *satisfaite* » par la convention nationale qui régit la relation entre les universités et l’INFN pour mener à bien la réforme : « *Nous sommes tous sur la même longueur d’onde.* » « *Pour préparer au mieux la transition en lien avec le directeur du site, nous devons répondre à mille questions* », précise la professeure de droit privé. Quelques interrogations sur l’application demeurent chez les universitaires, « *mais la bonne volonté de tous devrait permettre d’être prêts en septembre 2024* ». Les questions sont très pratiques, liées à l’accueil des étudiants par exemple : Caen ou Rouen ? À l’université ou dans un local mis à disposition par l’INFN ? Le module préparatoire peut-il être suivi à distance ou faut-il l’organiser sur place ? La convention locale devait être signée avant la fin de 2023 « *pour passer à temps dans les conseils centraux, ce qui ne se fait pas du jour au lendemain* », explique Laurence Mauger-Vielpeau. « *Tout le monde s’évertue à trouver des solutions et rien ne semble insurmontable !* », assure-t-elle, optimiste.



©D.R.